

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2023 à 19h00

Date de la convocation : 22 juin 2023

Date de l'affichage : 22 juin 2023

Président de la séance : MADINIER Pierre
Secrétaire de la séance : VALETTE-CHANOINE Virginie

Nombre de membres : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE-CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvain, SERAYET Thierry, DE LA ROQUE Isabelle, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, JUNIQUE Eva, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : CANIVET Katy, GUIRONNET Jocelyne, PONSON Cécile.

Pouvoirs : CANIVET Katy à DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne à JUNIQUE Eva.

Secrétaire : VALETTE-CHANOINE Virginie.

Délibération n° 26 06 2023 01 : Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour les travaux de voirie 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de voirie pour la réfection des voies communales sont prévus pour l'année 2023.

Il fait part que cette année les travaux de voirie concerneront les voies communales suivantes :

- un tronçon de la route des Blancs
- un tronçon de la route du Masson
- l'accès au gymnase
- un tronçon de la route du Pavé

Soit pour un montant total de travaux de voirie estimé à 82 324,50 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a la possibilité de prétendre à une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du nouveau dispositif « le pacte routier ». Il propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention pour les travaux de voirie 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser les travaux de voirie estimés ci-dessus pour un montant total de 82 324,50 € HT,
- **Sollicite** une subvention maximale auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « le pacte routier »,
- **Charge** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Délibération n° 26 06 2023 02 : Rétrocession par Ardèche Habitat des espaces publics de la résidence « l'Horizon » au profit de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la résidence l'Horizon par Ardèche Habitat, il avait été convenu que l'OPH en question rétrocède les espaces publics (voie et cheminements publics, places, espaces verts, ...) à la commune une fois l'opération achevée.

Les travaux de la résidence étant maintenant terminés, il y a donc lieu de délibérer pour acter cette rétrocession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention :

- **Autorise** le maire à signer l'acte de rétrocession de la parcelle cadastrée section D n° 1462 d'une surface de 926 m² avec l'OPH Ardèche Habitat,
- **Charge** le maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Délibération n° 26 06 2023 03 : Participation au dispositif du Fonds Unique Logement (FUL) – 2023

Monsieur Pierre MADINIER, Maire, donne lecture du courrier adressé par l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociales de l'Ardèche concernant l'appel de fonds 2023 du Fonds Unique Logement. Ce dispositif a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Le Département propose de participer financièrement, au titre de la compétence action sociale, pour l'exercice 2023 au Fonds Unique Logement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2023 sur la base de **0,20 centimes d'euro** par habitant, soit **213,60 euros** (au 01/01/2023 : 1068 habitants).

Délibération n° 26 06 2023 04 : Approbation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des eaux Cance Doux,

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir pris connaissance du rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des eaux Cance Doux.

Questions diverses :

Subvention région : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région a alloué une subvention d'un montant de 130 000€ pour le projet de réhabilitation du gymnase.

Panneaux photovoltaïques : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la toiture du gymnase va être louée à la société Volta pour la pose de panneaux photovoltaïques. Il informe l'assemblée que ces panneaux photovoltaïques seront installés en juillet.

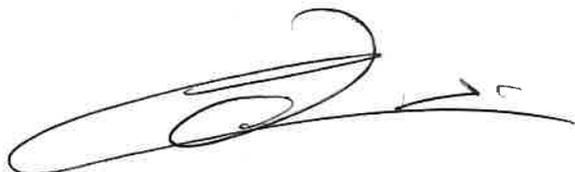
Courrier d'un particulier : Monsieur le Maire présente une demande d'un particulier, propriétaire d'une parcelle de terrain sur notre commune actuellement enclavée, souhaitant bénéficier d'une servitude de passage. Après étude de la demande, une servitude sera proposée sur la parcelle communale C n°430.

Projet structure photovoltaïque : Suite à une entrevue avec la société Volta, Monsieur le Maire expose au conseil la possibilité d'un projet de structure photovoltaïque financé par le Groupe Volta.

Fin de la séance à 21h00.

Prochaine séance du conseil municipal le 24 juillet 2023 à 19h00.

Signature du président de séance :



Signature du secrétaire de séance :

